

Guérande, le 16 Décembre 2013

Monsieur le Maire  
GUÉRANDE

Objet : Aménagement des pistes cyclables

Réf. :

- Courrier de Mme Révault en date du 5 Septembre 2013

- Réponse de la Commune en date du 25 novembre 2013

Monsieur le Maire,

Madame Anne-Gaëlle Révault, adhérente de notre association de défense de la nature et de l'environnement, associée au réseau France Nature Environnement, vous a adressé le 5 Septembre 2013 un courrier concernant les aménagements cyclables sur le territoire de votre commune, dont nous avons reçu copie.

Les services concernés ont pris en compte ce courrier, et M. Yves Lacroix, Adjoint en charge des travaux, a envoyé le 25 novembre 2013 une réponse à Madame Révault, laquelle nous a demandé de prendre la suite de ce dossier.

Dans cette réponse M. Lacroix indique que la gestion du circuit Vélocéan sur le territoire de la Presqu'île est gérée par Cap Atlantique et nous renvoie pour certains points abordés, auprès du Conseil Général.

Nous avons donc écrit aux Présidents du Conseil Général et de Cap Atlantique, vous trouverez en pièce jointe copie de ces courriers.

Cependant, certaines remarques faites par notre adhérente concernent directement la commune de Guérande. Les réponses nous étant apparues comme incomplètes, nous venons vous interroger sur différents éléments :

Arasement des trottoirs au droit du passage pour piétons  
Sur ce point, votre réponse semble être un refus, au motif que "le ressaut de 2 cm permet d'assurer un fil d'eau au niveau du trottoir, évitant les flaques en cas de pluie".

Pourtant, si le ressaut de 2 cm est effectivement conforme aux prescriptions des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), il n'en reste pas moins gênant pour les PMR et les cyclistes. Ces ressauts provoquent des secousses pour les cyclistes et il est évident que les PMR se déplaceraient plus facilement sans cela. Même s'ils sont conformes, le bon sens voudrait que ces ressauts soient supprimés dans la mesure du possible pour satisfaire un maximum de personnes, en faisant mieux que ce que la loi oblige.

La raison que vous avancez pour expliquer ces ressauts est leur rôle de fil d'eau. Si la pente est bien faite, il n'y aura pas de flaque d'eau.  
Dans Guérande, il existe des niveaux zéro à différents

endroits, sans flaque d'eau : chemin du Guesny, rue Vannetaise, boulevard Anne de Bretagne du côté de la coulée verte (trottoir refait récemment) et sans doute à d'autres endroits que nous n'avons pas repérés. Ces endroits sont plus agréables pour les piétons et les cyclistes.

Nous rappelons que cette piste cyclable le long de l'avenue Anne de Bretagne est le seul itinéraire autorisé aux cyclistes. Il n'est pas normal que ce trajet secoue autant.

#### Marquage au sol

Vous indiquez à Mme Révaut que sa proposition a été transmise à Cap Atlantique, "en charge de Vélocéan". Mais, la sécurisation des cyclistes concerne autant la Mairie de Guérande que Cap Atlantique.

Mme Révaut a pris un exemple intéressant pour suggérer un marquage au sol, parallèle au passage pour piétons. Cet exemple peut être suivi afin de sécuriser la traversée des cyclistes aussi bien par la Commune que par Cap Atlantique.

La Mairie de Guérande pourrait également utiliser ce marquage à d'autres endroits. Par exemple boulevard Anne de Bretagne du côté de la coulée verte au niveau de la rue Sénéchal et des entrée/sortie du parking.

En effet il nous semble que c'est une piste cyclable partagée avec les piétons qui longe la coulée verte, de la place de l'Europe à la place du 11 novembre, même si aucun signallement n'existe (ni marquage au sol, ni panneau).

#### Amélioration de la piste cyclable (double-sens cyclable) au droit du chemin du Guesny

Nous comprenons que vous ayez besoin de temps pour étudier le futur marquage au sol du double-sens cyclable chemin du Guesny et nous veillerons à sa réalisation pour la sécurité des cyclistes. Un panneau indiquant ce double-sens peut être mis à la sortie du parking du Guesny sans doute plus rapidement.

Bien entendu l'aménagement de la traversée de la place du Marché au Bois pour rejoindre la porte Saint-Michel nécessite un temps d'étude plus long mais un signallement «stop» manque à la fin de ce double-sens cyclable en arrivant place du marché au bois, et celui-ci est à réaliser rapidement, il nous semble. En cas d'accident, qui aurait tort ? L'automobiliste n'ayant pas respecté une priorité à droite pour les cyclistes alors qu'elle n'est pas signalée ?

#### Mise en place d'appuis vélos

Nous notons que dans le cadre d'un nouvel aménagement de la place du Marché au Bois il est prévu l'implantation d'appuis-vélos.

Il importe, selon nous, de répondre plus largement à la demande, qui signalait le manque d'appuis vélos place du Marché aux Bois mais aussi place Saint-Aubin, rue Vannetaise, faubourg Sainte-Anne. Il en faudrait aussi devant tout nouveau commerce (exemple : pharmacie Letourneux et boulangerie voisine avenue De Gaulle), devant Athanor, devant la Poste, devant la salle des Perrières et sans doute à de nombreux autres endroits.

#### Amélioration de l'accès des vélos en sortie de Villejames

Actuellement il n'existe pas de piste cyclable entre le rond-point de Kerbiniou et celui de Villejames. Il s'agit donc d'une création et non d'une amélioration. Des travaux sont effectivement en cours. Nous espérons qu'ils seront satisfaisants.

#### Panneaux directionnels

Dans votre courrier, vous indiquez que le lettrage blanc sur fond vert est utilisé pour toute signalétique directionnelle d'importance au niveau national.

Cependant, les panneaux avec lettrage blanc sur fond vert de Guérande ne sont pas les mêmes que ceux utilisés nationalement

: le vert est différent, la taille est différente et surtout, ces panneaux sur fond vert ont une signification dans le code de la route qui est d'indiquer les grandes agglomérations (380 sont listées en France) et ce n'est pas ainsi que des panneaux sur fond vert sont utilisés à Guérande puisqu'ils indiquent des communes plus petites.

Notre adhérente précise qu'au feu tricolore, le panneau indiquant le collège du Pays Blanc a été retiré comme les autres avant le changement de signalétique mais celui-ci n'a pas été remplacé. Ce collège public de Guérande n'est donc plus indiqué.

Dans l'attente de votre réponse et de celle des services concernés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour Vert Pays Blanc et Noir  
La Présidente  
Mireille Bourdon

Pièces jointes :

- Copie du courrier à Monsieur le Président du Conseil Général
  - Copie du courrier à Monsieur le Président de Cap Atlantique
- Copies à :
- Monsieur le Président du Conseil Général
  - Monsieur le Président de Cap Atlantique
  - Madame Révaut
  - Association Place au Vélo, Nantes
  - Association Place au Vélo, St Nazaire